



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une Foi

PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION

JANVIER 2013

I. Contexte:

Le Mali traverse, depuis le 17 janvier 2012, la plus grave crise de son existence, marquée par des attaques puis l'occupation des 2/3 de son territoire par des groupes terroristes (AQMI, MUJAO, MNLA, Ançar Eddine, Boko Haram...). Ces événements, survenus dans un contexte de grande incertitude sur la tenue des élections de 2012, de mal gouvernance caractérisé par la corruption, le népotisme et l'impunité ont conduit à la mutinerie des 21 et 22 mars 2012 qui, à son tour, a engendré une rupture de l'ordre constitutionnel.

Sous la pression de la communauté nationale et internationale et suite à la médiation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat (CNRDRE), s'est engagé, le 1^{er} avril 2012, à travers une déclaration solennelle, à rétablir l'ordre constitutionnel.

La mise en œuvre de cette déclaration solennelle a fait l'objet de l'Accord-cadre du 6 avril 2012 qui prévoit, entre autres, la mise en place des organes de la Transition. Ainsi, le Président de la République par intérim et le Gouvernement d'union nationale ont notamment été investis de missions spécifiques à réaliser au cours de la période transitoire.

La présente Feuille de Route, qui sert de cadre de référence de l'action gouvernementale, définit les orientations stratégiques et les priorités du Gouvernement de la République du Mali durant cette période de transition politique.

Le document a été élaboré par le Gouvernement à l'issue d'un processus participatif de concertation des Forces vives de la Nation malienne, y compris notamment les regroupements politiques et les organisations de la société civile.

II. Eléments de la Feuille de Route

Les éléments de la Feuille de Route du Gouvernement découlent de la mission assignée au Gouvernement de transition par l'accord cadre du 06 avril 2012, à savoir:

1. Le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays par la reconquête du Nord ;
2. L'organisation d'élections générales transparentes et crédibles.

Ils concernent en outre les défis ci-après auxquels le Gouvernement doit faire face :

- le bon fonctionnement des Institutions sur l'ensemble du territoire ;
- l'établissement d'un climat de paix et de sécurité dans la zone sous contrôle gouvernemental et la sécurisation des Institutions de la Transition ;
- la restauration de l'Etat de droit par la lutte contre les exactions et autres arrestations extrajudiciaires et le traitement judiciaire diligent de toutes les violations de la loi ;
- la lutte contre la corruption, le népotisme, l'exclusion et l'impunité ;
- la préparation de l'après-guerre et du retour des déplacés et réfugiés ;
- le rétablissement de la cohésion sociale et de la concorde entre les communautés.

Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le rétablissement des Institutions de la République et leur fonctionnement régulier.

La présente Feuille de Route indique les objectifs poursuivis et le calendrier des activités que le Gouvernement entend mener dans le cadre de l'accomplissement de ses missions.

II.1. Le rétablissement de l'intégrité du territoire national :

Le Gouvernement se félicite du soutien de l'ensemble de la communauté internationale pour la reconquête du Nord et le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali. Dans le cadre de la Résolution 2085 du 20 décembre 2012 du Conseil de Sécurité de l'ONU, l'appui de l'Armée française et des forces africaines de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA) aux forces nationales de défense et de sécurité permet d'envisager, à brève échéance, la libération totale du territoire national.

Le Gouvernement continue de privilégier le dialogue avec les groupes qui ne mettent pas en cause l'intégrité territoriale et la Constitution du Mali.

Il poursuit les objectifs suivants :

A. (i) libérer les zones sous contrôle des groupes armés grâce à l'appui de l'armée française et des forces africaines de la MISMA (ii) mettre en place un dispositif de défense et de sécurité permettant d'assurer la paix et la quiétude, conditions indispensables pour le retour de l'Administration, des personnes réfugiées et des personnes déplacées (iii) mettre l'Armée à niveau pour assurer ses missions, par sa restructuration, le rétablissement de sa cohésion, son réarmement moral, l'amélioration de son cadre de vie, la qualité de son recrutement, sa formation, y compris aux droits de l'homme, et son équipement.

B. entamer le dialogue, avec comme préalable :

- la renonciation à la lutte armée ;
- l'adhésion au principe que les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis pendant la période de belligérance ne devront pas rester impunis ;
- l'adhésion aux principes de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- l'adhésion au caractère unitaire de l'Etat malien ;
- le respect de toutes les dispositions de la Constitution du Mali.

Les discussions pourront porter sur (i) l'approfondissement du processus de décentralisation (ii) la prise en compte des spécificités régionales dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques (iii) le développement des infrastructures, notamment le désenclavement et l'exploitation des ressources naturelles.

Une Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation sera mise en place dans le courant du mois de février 2013. Sa composition sera inclusive. En particulier, toutes les communautés du Nord y seront représentées.

- C. organiser le retour de l'Administration dans les zones qui seront libérées. A cet effet, un comité de réflexion est à pied d'œuvre au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire. Un programme de réhabilitation des infrastructures sera par ailleurs mis en chantier afin que l'Administration retrouve au plus vite ses capacités dans les régions libérées ;
- D. assurer le retour volontaire des réfugiés et déplacés des régions du Nord et de leur réinsertion. En attendant, l'assistance humanitaire se poursuivra à leur endroit ;
- E. mettre en œuvre un programme de dialogue intercommunautaire pour restaurer la cohabitation et le vivre ensemble entre populations des régions du Nord et entre populations du Nord et du Sud. Le Gouvernement appuiera ce dialogue ;
- F. lutter contre l'impunité et poursuivre devant les juridictions compétentes nationales et internationales les auteurs de tous les actes de violation des droits humains et en particulier les violences faites aux femmes.

II.2 L'organisation d'élections libres et transparentes :

Cadre législatif et institutionnel :

Le Gouvernement de transition est déterminé à assurer la transparence et la crédibilité des prochaines élections générales et à permettre à toutes les maliennes et à tous les maliens en âge de voter de jouir de leur droit d'exprimer librement et équitablement leurs suffrages.

Les élections générales présidentielle et législatives doivent se tenir sur toute l'étendue du territoire national.

Afin de garantir la neutralité du processus électoral, ni le Président de la République par intérim, ni le Premier Ministre, ni les membres du Gouvernement ne pourront être candidats aux prochaines élections présidentielle et législatives.

D'autres réformes politiques permettront :

- d'améliorer le système électoral par une loi fixant le régime général des élections
- d'assurer l'expression plurielle des courants de pensée par une loi relative à la communication audiovisuelle
- d'organiser les professions de la presse par une loi relative au régime de la presse
- d'assurer la répartition équitable du temps d'antenne au sein de l'audiovisuel public.
- de conférer un statut aux partis politiques de l'opposition et au Chef du principal Parti d'Opposition

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, en rapport avec les partis politiques, examinera l'importante question de la révision de la composition de la CENI.

Fichier électoral :

Le fichier biométrique semble avoir l'adhésion de tous. Un audit du fichier existant et l'évaluation des données du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) ont été réalisés. L'enrôlement en cours des Maliens vivant en Côte d'Ivoire permettra de parachever le RAVEC.

L'établissement du fichier biométrique et des cartes d'électeurs est en cours selon le calendrier suivant :

Opérations :

Calendrier :

| | |
|--|----------------------------|
| Audit du fichier et parachèvement du RAVEC : | Novembre-décembre 2012 |
| Etablissement du fichier biométrique : | Décembre 2012-février 2013 |
| Confection de cartes d'électeurs : | Décembre 2012-avril 2013 |

Calendrier électoral :

Un calendrier indicatif des élections tenant compte des délais prescrits par la loi et de la réunion des conditions nécessaires pour organiser les élections dans le Nord fera l'objet de concertations avec la classe politique. Ce calendrier figure en annexe. Il comporte toutes les activités séquentielles nécessaires à l'organisation des élections présidentielle et législatives. Le calendrier est indicatif et fera l'objet d'un suivi périodique du cadre de concertation Gouvernement-Partis Politiques.

II.3 Autres défis :

- Paix et sécurité physique pour tous les citoyens
- Paix sociale
- Redémarrage économique
- Etat de droit
- Rétablissement des relations de coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers
- Lutte contre la corruption, le népotisme et l'exclusion
- Réhabilitation et amélioration des conditions de vie dans le Nord
- Sauvegarde de la cohésion nationale

Paix et sécurité physique

Les Forces de Défense et de Sécurité effectuent quotidiennement des patrouilles de sécurisation des personnes et des biens dans les grandes villes, dont Bamako, afin de prévenir des actes de banditisme. Ces patrouilles jouent un rôle dissuasif.

Paix sociale

La période de transition est marquée par le ralentissement des activités économiques et la suspension des aides budgétaires, voire de certaines coopérations au développement.

Elle n'est donc pas propice à des revendications catégorielles. Afin d'assurer le maintien de la paix sociale, le Gouvernement poursuivra avec les syndicats de travailleurs des secteurs publics et parapublics un dialogue social franc et constructif.

Redémarrage économique

La crise a eu des conséquences graves sur l'économie et l'emploi. Pour arrêter la dégradation de la situation économique et de l'emploi, le Gouvernement prendra des mesures visant à aider les entreprises à surmonter les difficultés, en rapport avec le Patronat.

Une stratégie de relance économique permettant l'insertion professionnelle des jeunes sera mise en œuvre en coopération avec le secteur privé.

De l'Etat de droit

Les évènements du 22 mars 2012 et ceux du 30 avril 2012 ont entraîné des arrestations extrajudiciaires, des détentions sans jugement et d'autres exactions.

Le Gouvernement entend remédier à cette situation, en accélérant la restauration de l'Etat de droit.

A cet égard, il prendra toutes les dispositions idoines pour prévenir et punir toute violation des droits de l'homme.

Rétablissement de la coopération au développement

A l'attention des Partenaires Techniques et Financiers, il convient de souligner que les Institutions de la République fonctionnent à nouveau, que l'état de droit se construit et que la gestion des ressources publiques est conforme aux normes et pratiques de la bonne gouvernance. C'est pourquoi, le Gouvernement souhaite que soit envisagée la reprise rapide de la coopération avec l'Etat et pour que les aides budgétaires permettent au Gouvernement de réaliser sa Feuille de Route.

Le Gouvernement envisage la mise en place d'un Fonds Fiduciaire pour le financement des dépenses du budget d'Etat 2013 qui ont pour but la stabilisation de l'économie pendant la période de crise. Il s'agit d'un programme de soutien à la Facilité de Crédit Rapide.

Le Gouvernement invitera les Partenaires Techniques et Financiers à contribuer à ce Fonds.

Lutte contre la corruption, le népotisme et l'exclusion :

Rien de durable ne peut être entrepris sans une lutte implacable contre ces fléaux. Il y va de la crédibilité de nos Institutions. Il s'agit là de la condition sine qua non de la restauration indispensable de la confiance entre les populations et les Institutions.

Des actions vigoureuses seront engagées dans ce sens.

Réhabilitation et amélioration des conditions de vie des populations du Nord

L'occupation du Nord de notre pays par des terroristes a créé une grave crise humanitaire. Pour faire face à cette situation, les réponses suivantes seront apportées par le plan de contingence élaboré par le Gouvernement et ses partenaires.

Aide d'urgence :

Le Gouvernement continuera de fournir aux personnes réfugiées, aux personnes déplacées et aux familles d'accueil une aide d'urgence sous la forme de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.

Il poursuivra la sensibilisation pour inciter au retour des populations déplacées ou réfugiées, l'organisation et la mise en place de la logistique nécessaire à un bon retour dès que les conditions de sécurité le permettront.

Education:

Elle consiste à permettre aux enfants des personnes réfugiées ou déplacées de bénéficier de leur droit à l'éducation. Un réaménagement du calendrier scolaire 2012-2013 sera fait en cas de nécessité en faveur des élèves des zones d'insécurité ou sous occupation, après la libération totale du Nord du pays.

Santé :

La crise a conduit au recentrage du plan opérationnel 2012-2013 sur les activités pouvant être menées à travers les ONG et les collectivités territoriales avec l'appui des partenaires. Les actions en direction du Nord sont menées par des missions médicales à travers des couloirs humanitaires organisés par le Gouvernement et des ONG nationales et internationales. Les ripostes aux épidémies se poursuivront à travers les ONG présentes sur le terrain.

Le Plan d'Urgence élaboré pour préparer la réponse au conflit est actuellement mis en œuvre. Il comporte notamment la prise en charge des victimes civiles et militaires.

Energie et eau dans les grandes agglomérations du Nord :

Les infrastructures de production et de distribution de l'électricité et de l'eau ont souffert de la crise. Elles seront réhabilitées, en rapport avec les opérateurs concernés après la reconquête du Nord afin que les populations puissent continuer à accéder à l'eau et à l'électricité.

Amélioration des conditions de vie

Après la phase d'urgence marquée surtout par l'assistance humanitaire aux personnes déplacées ou réfugiées, il conviendra de (i) créer les conditions pour le retour à une vie normale dans les zones libérées par la réhabilitation des infrastructures administratives, sécuritaires, économiques, sociales et culturelles et le redéploiement des agents de l'Etat et (ii) fournir une assistance à la réinsertion socio-économique des personnes qui ont perdu tout ou partie de leurs moyens de subsistance.

Sauvegarde de l'unité nationale et de la cohésion sociale

Le Gouvernement veillera à ce que la période de crise ne soit l'occasion ni d'exactions ni d'actes de vengeances préjudiciables à la cohésion de la Nation. Il poursuivra ses efforts de sensibilisation et de formation en direction des forces engagées sur le théâtre des opérations militaires. Il mettra en place, dès la fin des opérations militaires, un programme de dialogue ad hoc, afin d'apaiser les tensions intercommunautaires et réussir ainsi la cohabitation et le vivre ensemble entre tous les Maliens.

II.4. Financement de la Feuille de Route :

Les actions prévues dans la Feuille de Route font l'objet d'inscriptions dans le budget d'Etat 2013. Cependant il convient de signaler que ces inscriptions ne couvrent pas la totalité des besoins. Le financement de la Feuille de Route sera tributaire du budget de l'Etat et des appuis extérieurs.

Dès lors, face à l'ampleur des besoins et à l'insuffisance des ressources propres du Mali, le Gouvernement envisage la tenue d'une table ronde des bailleurs et amis de notre pays, afin d'obtenir le financement de la réhabilitation des infrastructures administratives, économiques, sociales et culturelles, l'aide au retour des personnes réfugiées et déplacées, ainsi que la réinsertion socio économique des personnes affectées par la crise et la relance des activités économiques.

| | Nov | Déc. | Jan | Fev | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | oct |
|--|-----|------|-----|-----|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|
| Rétablissement de l'intégrité Territoriale | | | | | | | | | | | | |
| Restructuration de l'armée | | | | | | | | | | | | |
| Dialogue et réconciliation | | | | | | | | | | | | |
| Mesures de Relance économique | | | | | | | | | | | | |
| Retour de l'administration et des services de base au Nord | | | | | | | | | | | | |
| Préparation des élections | | | | | | | | | | | | |
| Elections présidentielle et législatives | | | | | | | | | | | | |